



POLITIQUES PUBLIQUES : LA PLACE DES SENIORS DANS NOS COMMUNES

Mercredi 20 mars 2019

Compte-rendu
réalisé par
**PRO
SENECTUTE**

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION

Le présent document synthétise les présentations et les discussions de la Journée de réflexion qui s'est déroulée le 20 mars 2019 à Pully, à l'initiative et sous l'organisation de Lausanne Région.

Cette journée s'est déroulée avec la participation attentive et active de 106 représentant·e·s des communes de Lausanne Région et d'autres communes du canton, d'associations et d'organisations de seniors.

Après les mots de bienvenue dans la commune de Pully, prononcés par M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal, les contributions des intervenant·e·s invité·e·s et les réflexions en commun ont été introduites par M. Gustave

Muheim, Président de Lausanne Région et Syndic de Belmont-sur-Lausanne. Mme Valérie Hugentobler, Professeure à la HETS&Sa / EESP et Mme Nicole Brzak, chargée de recherche à la HETS&Sa / EESP, ont ensuite présenté leur « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région ». Le contexte sociétal de cette présentation et son inscription dans une perspective d'avenir ont ensuite fait l'objet de la conférence « Vers la société de longue vie : les enjeux » de M. Jean-Pierre Fraignière, Professeur honoraire de politique sociale.

Les travaux en ateliers, animés par huit intervenant·e·s de Pro Senectute Vaud, ont

alors réuni les participants dans des cercles de discussion sur quatre enjeux emblématiques des politiques communales dédiées à l'avance en âge et aux générations :

Actions et associations existantes, **Conseil et accompagnement**, **Acteurs de la vie locale** et **Prévention des précarités**. Des propositions d'actions ou de bonnes pratiques à mettre en œuvre ont résulté de ces ateliers, qui ont été partagées en plénière lors d'une synthèse.

Deux interventions conclusives ont ensuite tracé les opportunités ainsi que les perspectives de la suite des travaux et des actions: « Quel partenariat entre les Communes

et le Canton pour construire une politique d'action sociale en faveur des seniors et avec eux », par M. Fabrice Ghelfi, Directeur général DGCS – Etat de Vaud, puis «Les seniors dans nos communes » par M. Serge Sandoz, Président de la Commission Se-

niors de Lausanne Région et Conseiller municipal à Cheseaux-sur-Lausanne.

Après les remerciements aux participant·e·s et aux intervenant·e·s, la Journée s'est clôturée par un temps de convivialité très apprécié.

Toute la documentation relative à cette Journée de réflexion est consultable et téléchargeable sur le site web de Lausanne Région. Tous les hyperliens y figurent également.

www.lausanneregion.ch/seniors-journee

LA COMMISSION SENIORS DE LAUSANNE RÉGION

Cette Journée de réflexion a été initiée par la Commission Seniors de Lausanne Région, créée en novembre 2016 sur demande du Bureau de coordination en partant du constat, démontré par de nombreuses études, qu'un senior disposant d'un réseau social est moins sujet à l'isolement dont les conséquences sont souvent associées à des affections de la santé.

Les objectifs de la Commission sont de soutenir les 27 communes de la région lausannoise dans leurs démarches pour :

Une retraite active: valoriser le savoir-faire des seniors qui souvent possèdent du temps, de l'expérience et qui ont envie de s'investir dans des projets.

Un réseau social: favoriser

la création de liens entre les seniors, leur communauté et leur quartier, afin d'empêcher l'isolement et la solitude.

La Commission se réunit quatre à cinq fois par année et se constitue en groupes de travail selon les thématiques abordées. Elle est présidée par M. Serge Sandoz, Conseiller municipal à Cheseaux-sur-Lausanne.

LE PROJET PILOTE RÉGIONAL EN FAVEUR DES SENIORS

Ce projet a été constitué suite au constat que pour développer des actions ou des mesures constructives, il était nécessaire de connaître l'état actuel des prestations existantes en faveur des seniors de la région lausannoise. Pour entreprendre cet indispensable travail de recherche, Lausanne Région s'est associée avec le Canton de Vaud. Ce dernier planifiait d'ores et déjà, via une demande du Grand Conseil (postulat F. Uffer), de mener

une recherche analogue sur l'ensemble du territoire cantonal. Ce projet était qualifié de « pilote » puisqu'il incluait, dans un premier temps, uniquement le territoire lausannois, représentant à lui seul 38% de la population du canton de Vaud.

Depuis novembre 2017, le Canton et Lausanne Région sont devenus partenaires pour établir tout d'abord un état des lieux, puis un diagnostic de l'offre existante en matière de prestations

sociales et gérontologiques auprès des seniors dans le territoire de la région lausannoise.

Le mandat de collecte des données et d'analyse a été confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (éésp) et ses coûts seront répartis sur la base de trois quarts assumés par le Canton et un quart par la région. Un groupe de pilotage a été créé au sein de Lausanne Région pour valider les différentes étapes de l'élaboration du rapport.

Le rapport intitulé «Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne

Région» a été publié en mars 2019. Il représente pour Lausanne Région une base solide pour élaborer des mesures,

voire proposer des projets, lui permettant d'atteindre ses objectifs en faveur des seniors de la région.

LE RAPPORT DE L'ÉESP ET SES RECOMMANDATIONS

Les pistes de bonnes pratiques et les recommandations formulées dans ce rapport (pp. 103 – 106) peuvent, en synthèse, être présentées comme suit :

- Mener une réflexion politique sur le rôle des communes (en matière d'actions favorables à la qualité de vie dans l'avance en âge et au lien entre les générations).
- Organiser une centralisation de l'information et de l'offre aux seniors (souvent insuffisamment identifiée et connue).
- Mettre sur pied une plateforme permettant un échange de bonnes pra-

tiques et assurer la mise à disposition d'outils et de méthodologies utiles, en prévoyant l'adaptabilité des méthodes et l'accompagnement dans les démarches par des experts.

- Reconnaître, valoriser et soutenir le réseau associatif, ceci en coordination avec le Canton et en facilitant notamment la mise à disposition d'infrastructures et le soutien administratif afin de pérenniser les actions.
- Assurer la présence de lieux de rencontre dans les communes pour favoriser l'intégration et les liens sociaux.
- Favoriser les approches vi-

sant à décroiser les publics et les prestations en termes d'âges.

Les guides méthodologiques référencés par l'éesp et les recommandations détaillées de son rapport sont inclus dans le dossier thématique ci-après.

Le rapport «Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région» est disponible dans son intégralité sous:

www.lausanneregion.ch/analyse-seniors

ÉLÉMENTS CLÉS DES CONFÉRENCES

Lors de cette Journée de réflexion, quatre conférences ont permis d'enrichir les discussions et les réflexions des participants.

« Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région »

Présentée par Mme Valérie Hugentobler, Professeure à la HETS&Sa / EESP et Mme Nicole Brzak, chargée de recherche à la HETS&Sa / EESP

L'origine du mandat qui a prévalu à l'élaboration du rapport de l'éesp fonde son historicité en 2009 déjà, à la faveur du postulat Uffer et consorts « Pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation so-

ciale et l'autodétermination des personnes âgées », auquel le Conseil d'Etat a donné réponse dans son rapport de 2015. Entretemps, en 2014, trois forums régionaux « Communes et seniors – ensemble en actions » ont soutenu une sensibilisation des représentants communaux et associatifs aux enjeux du vieillissement de la population et souligné le besoin d'agir en faveur de l'intégration sociale et de la qualité de vie des seniors à l'échelle communale.

La constitution de la Commission seniors de Lausanne Région, en 2016, a alors permis de définir et d'attribuer ce mandat de recherche.

Les objectifs de l'enquête étaient les suivants, sur le périmètre des 27 communes de Lausanne Région :

- Identifier les politiques communales à l'égard des seniors.
- Répertorier les prestations et les offres existantes à destination des seniors à l'échelle des communes.
- Déterminer les collaborations existantes ou à développer, en articulation avec la politique cantonale.
- Rendre compte des difficultés et des lacunes identifiées par les acteurs de terrain.
- Formuler des recommandations.

La démarche d'enquête a été réalisée à partir d'une recension des informations relatives aux seniors diffusées par les communes, puis d'entretiens avec les responsables communaux en charge des questions liées aux seniors ainsi que de représentants d'associations cantonales, et enfin au moyen d'un questionnaire auprès d'associations locales et de groupes de seniors.

Les résultats de l'enquête mettent en évidence la fragmentation des domaines et la multiplicité des acteurs concernés par les po-

litiques de la vieillesse. A toute échelle, et en considérant ici en particulier l'échelle locale, la concertation entre les partenaires publics, associatifs et citoyens sont d'une importance cruciale afin de définir ensemble les actions prioritaires et leur mode de réalisation. A cet égard, les associations locales et cantonales ainsi que les services bénévoles sont à considérer au titre d'interlocuteurs incontournables dans le cadre des politiques communales.

Au titre de modèles de politiques communales, le rapport pointe sur la pertinence de réaliser un continuum entre l'institutionnalisation de l'action gérontologique et la personnalisation de celle-ci : en effet, les autorités communales ainsi que les organisations professionnelles peuvent agir avec le meilleur profit lorsqu'elles agissent de concert, en coordination, avec les acteurs locaux associatifs et citoyens, qui sont autant d'acteurs des solidarités de proximité et de relais des besoins de la population.

Outre les pistes de bonnes pratiques et les recommandations du rapport éesp, des outils utiles aux actions communales peuvent être signalés et préconisés, comme des guides « Villes amies des Aînés » et « Villes en santé », des contrats de quartiers ou des diagnostics multi-domaines sur la qualité de vie dans les communes.

«Vers la société de longue vie : les enjeux»

Présentée par M. Jean-Pierre Fagnière, Professeur honoraire de politique sociale.

Etre plus nombreux à vivre plus longtemps est, socialement, une bonne nouvelle. Plusieurs enjeux se présentent à nous pour assumer nos succès :

- Développer une attitude collectivement responsable, à tout niveau politique et citoyen, vis-à-vis de la société de longue vie.

- Reconnaître les différences dans les façons d'avancer en âge (jeunesses et vieillesse plurielles).
- Reconnaître les compétences des personnes âgées, leurs capacités de transmettre leur expérience.
- Eloigner le spectre des ghettos et des formes de disqualification vis-à-vis des adultes âgés.
- Adapter les règles – le droit – à la société de longue vie (étapes et transitions, activités,

autonomie, cadre de vie, succession, etc.)

- Créer les conditions de l'autonomie et de l'autodétermination jusqu'au bout de son âge.
- Partager les ressources matérielles et culturelles entre générations.

La grande conquête de la société de longue vie que nous connaissons à présent tient dans la reconnaissance de la légitimité à dire, en tout temps de sa vie : « j'existe ». Il en résulte qu'individuation et responsabilité vont de pair : le prix du succès est celui de la mise en convergence de l'autonomie et des solidarités.

L'heure est aux nécessités de l'action, dans

les régions, les villes, les villages, les quartiers, afin de rendre possible une vie harmonieuse entre les générations. Pour le temps qui vient, il convient de ne pas s'enfermer dans la crainte de malheurs qui ne nous arriveront pas car le probable est à distinguer du possible et les volontés de forger nos propres destins sont appelées à s'affirmer. Pour le temps qui vient, la retraite est à penser, à cultiver en termes de projets de vie.

Cf. Jean-Pierre Fragnière, « La retraite – Quels projets de vie ? », Ed. Socialinfo, 2019

<https://www.socialinfo.ch/les-livres/37-la-retraite-quels-projets-de-vie-.html>

«Quel partenariat entre les Communes et le Canton pour construire une politique d'action sociale en faveur des seniors et avec eux»

Présentée par M. Fabrice Ghelfi, Directeur général DGCS – Canton de Vaud

Dans son rapport d'août 2015, le Conseil d'Etat donnait suite au postulat F. Uffer « Pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées » en préconisant trois axes de consolidation et de progression:

- Poursuivre le développement des actions et des prestations soutenues par le Canton (p. ex. les démarches communautaires Quartiers Solidaires).
- Soutenir les autorités locales dans la mise en œuvre d'actions (en développant une fonction de répondant pour les communes ainsi que des dispositifs d'information et d'orientation).
- Favoriser les échanges entre les acteurs concernés (p. ex. en organisant des manifestations et des rencontres).

L'importance de renforcer à tous niveaux et

entre tous acteurs la politique des âges et des générations se révèle en premier lieu au travers des perspectives démographiques : entre 2015 et 2040, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans augmentera de 74% dans le canton de Vaud, passant de 126'152 à 219'247. Quant à la population totale, elle s'accroîtra dans des proportions allant de 9,7% à 13,9% dans les districts englobant les communes de Lausanne Région.

Le vieillissement associé à la vie sociale engage de nos jours de nombreux facteurs d'implication de la part des seniors : du temps devenu disponible à la retraite, des motivations et des compétences pour s'engager dans la garde d'enfants, le bénévolat, le rôle de proche aidant, les actions communautaires, les loisirs, la fonction d'agent économique citoyen. La politique médico-sociale vaudoise, quant à elle, couvre des domaines complémentaires destinés à favoriser la vie à domicile (programme Proches aidants, bénévolat, appui associatif, services à domicile, centres d'accueil temporaire, court séjour, logements protégés, etc.) et à assurer l'hébergement médico-social (EMS).

En Suisse, en matière de politique de la vieillesse, les compétences et les responsabilités sont réparties entre trois niveaux politiques : fédéral, cantonal et communal. Les cantons et les communes disposent d'une marge de manœuvre, en particulier dans les composantes suivantes ressortant de la stratégie fédérale en matière de politique de la vieillesse :

- Environnement, logement et mobilité
- Prévention et maintien de l'autonomie
- Vie sociale (loisirs, culture, rôle citoyen)
- Relations intergénérationnelles
- Bénévolat et vie associative

Les communes disposent d'une capacité d'influence directe dans ces domaines. En premier lieu avec les acteurs locaux (citoyens, associations), mais aussi régionaux et cantonaux (institutions, régimes sociaux, réseaux de soins), les communes peuvent agir en concertation pour trouver des solutions dans une culture de dialogue et sous un but commun.

Le fédéralisme permet d'agir localement pour le bien de toutes et tous. Le Canton peut et veut collaborer avec les communes, notamment dans la perspective de :

- Soutenir, faire connaître et promouvoir l'existant.
- Proposer et partager des idées.
- Diffuser l'information.

Le partenariat entre le Canton et les communes, en matière de politique de la vieillesse et des générations, peut s'inscrire en particulier dans les domaines « prévention et solidarités » et « appui social et orientation » relevant des missions de la Direction de l'insertion et des solidarités. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui coordonne ces dispositifs, salue les actions déjà engagées par les communes et souhaite contribuer à leur essor par la consolidation et le développement des diverses formes possibles et utiles de partenariats.

« Les seniors dans nos communes »

Le message conclusif de M. Serge Sandoz, Conseiller municipal à Cheseaux-sur-Lausanne et Président de la Commission Seniors de Lausanne-Région, souligne l'enjeu démographique selon lequel la société de longue vie représente à la fois une chance existentielle et un enjeu d'action pour les collectivités publiques. Il espère sincèrement que cette Journée d'échanges et de partage, permette de nouvelles réflexions.

Quittant la vie politique à fin juin, il exprime son souhait que les membres des exécutifs présents prennent le temps de rencontrer, de soutenir, ceux qui dans leur commune s'occupent d'organiser des activités pour ceux qui, comme lui aspirent à être des seniors heureux.

LES ATELIERS

Quatre ateliers ont réuni les participants, qui ont été invités à échanger leurs expériences ainsi que leurs idées sur les thématiques et questions suivantes :

Atelier 1

Actions et associations existantes (28 participants)

Contexte et enjeux

Chaque commune dispose, à plus ou moins grande ampleur, d'un tissu associatif qui propose des services et des activités aux seniors. D'autres organisations structurées à l'échelle régionale, bénévoles ou professionnalisées, peuvent intervenir ou se rendre présentes dans les communes.

Il peut toutefois arriver que ces acteurs de la qualité de vie dans l'avance en âge manquent de notoriété ou de reconnaissance. Leur potentiel d'utilité n'est pas pleinement connu ou engagé.

Il se peut aussi qu'une collaboration mutuellement profitable entre des associations et une commune requiert une forme de coordination et de formalisation. Parfois,

l'appui qu'attend une association pour son activité d'utilité collective n'est pas forcément l'octroi d'une subvention communale, mais par exemple la mise à disposition d'un lieu de réunion ou d'activités, une facilitation pour mieux se faire connaître ou une reconnaissance exprimée vis-à-vis de son engagement utile à la collectivité.

A cet égard, le rapport de l'éesp évoque le foisonnement et la richesse de l'offre existante. Qu'il s'agisse de prestations initiées par les communes, les associations cantonales ou régionales, les sociétés locales ou encore les privés dans le cadre d'une démarche citoyenne, l'offre est importante, même si parfois inégalement répartie.

Pour répondre aux besoins et aux attentes des seniors, il n'est généralement nul besoin de créer une action de toute pièce mais de faire appel à ce qui est existant dans la commune ou dans la région, quitte à le renforcer ou à l'ajuster.

Le rapport indique aussi que ces prestations ne sont pas toujours considérées par les autorités municipales comme faisant partie d'une politique gérontologique formalisée, alors qu'elles en constituent pourtant souvent des éléments sur lesquels une politique plus globale pourrait se baser, en prévoyant notamment des séances de coordination et des accords de collaboration.

Questions aux participants

- Comment mettre en valeur les actions existantes, considérer leur impact et favoriser leur développement ?
- Comment coopérer avec les associations qui proposent ces actions ?

Synthèse des constats et des propositions des participants

Facilitations, ressources, opportunités, expériences favorables :

- Mise à disposition de locaux pour les seniors et les associations, de soutiens financiers à leurs activités reconnues d'utilité publique.

- Favoriser les liens directs, citoyens et associatifs, pour rompre l'isolement des seniors.
- Rechercher et offrir les compétences des personnes retraitées.

Obstacles, besoins, risques, expériences défavorables :

- Fracture numérique, qui dépasse le domaine social.
- Domaine de l'urbanisme, que ne prend pas suffisamment en compte les besoins des seniors
- Méconnaissance des actions existantes.

Propositions d'actions ou de bonnes pratiques à mettre en oeuvre :

- Prévoir un local de rencontre entre habitants dans chaque (nouvel) immeuble, afin de favoriser le partage d'informations et de relations dans la proximité.
- Favoriser et valoriser la connaissance des services existants auprès du public et des acteurs locaux.
- Au titre de mesure politique supplémentaire, disposer d'un délégué cantonal pour la coordination de la politique des aînés canton/régions/communes.

Atelier 2

Conseil et accompagnement (23 participants)

Contexte et enjeux

Le rapport de l'éésp indique que dans la grande majorité des 27 communes investiguées, la définition d'une politique communale de la vieillesse n'a pas été entreprise. Dans les plus petites communes, les mesures s'apparentant à une politique gérontologique se traduisent essentiellement par un soutien aux associations régionales et aux sociétés locales, mais généralement sans cibler spécifiquement les plus âgés. L'offre proposée dans ces communes repose principalement sur un tissu associatif local, avec une forte personnalisation des actions, dont la viabilité tient

à quelques personnes seulement.

Le rapport indique que plusieurs représentants communaux ont relevé la question du temps insuffisant à disposition pour se pencher sur la question, eu égard aux autres priorités et impératifs traités pas les municipalités.

Le rapport relève aussi une difficulté à concevoir une politique gérontologique globale : souvent, les actions ou les projets sont limités à quelques domaines bien ciblés et la réflexion se fait rarement dans une perspective globale, intégrant tous les âges et tous les domaines de

la vie quotidienne.

Concevoir une politique globale et inclusive peut se révéler comme une lourde tâche si l'on considère les multiples domaines d'action à prendre en compte, par exemple le logement et l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'information et la communication, la participation citoyenne et les liens de solidarité, la culture et les loisirs.

Il en découle l'intérêt que les communes puissent bénéficier d'un appui, tant en disponibilité qu'en compétences, pour réaliser un état des lieux sur les besoins et les ressources dans ces domaines.

Cet état des lieux pourrait faciliter leurs choix et leurs décisions en matière de politique communale des seniors et des générations.

A cet égard, le rapport de

l'éesp privilégie le recours à des solutions « clé en main » et adaptables aux particularités de chaque commune. Il précise que l'utilisation d'un outil de type «diagnostic de com-

mune», relativement souple pour réaliser une première évaluation, serait utile.

Questions aux participants

- Comment soutenir les autorités locales dans l'identification, le choix et la mise en œuvre d'actions spécifiques destinées aux seniors et aux générations ?
- Quels outils ou quels types de ressources faciliteraient la tâche des communes ?

Synthèse des constats et des propositions des participants

Facilitations, ressources, opportunités, expériences favorables :

- Densité et complémentarité des ressources locales, des acteurs locaux et régionaux.
- Apport de solutions « clé en main », de moyens et de méthodes d'actions qui ont fait leur preuves.
- Exprimer et porter les volontés politiques par des motions ou des postulats.

Obstacles, besoins, risques, expériences défavorables :

- Manque de centralisation de l'information.
- Stigmatisation ou déconsidération des seniors.
- Difficultés de coordination entre les besoins, les intérêts et les visions de toutes les parties concernées dans les projets de nouveaux logements.

Propositions d'actions ou de bonnes pratiques à mettre en oeuvre :

- Disposer de ressources humaines spécialisées dans les communes, de délégués seniors.
- Travailler ensemble, entre représentants communaux et acteurs locaux.
- S'appuyer sur une politique cantonale, sous les dimensions législatives, budgétaires, méthodologiques.

Atelier 3

Acteurs de la vie locale (34 participants)

Contexte et enjeux

Le rapport de l'éésp identifie quatre cercles d'acteurs de la vie locale :

- les autorités communales,
- les sociétés locales et le tissu associatif régional,
- les associations cantonales et professionnalisées,
- les acteurs privés des solidarités de proximité, citoyennes et familiales.

Ce quatrième cercle est généralement informel. Il est pourtant important de le considérer car il est composé de citoyens actifs envers la collectivité, dont des seniors, qui peuvent utilement être consultés dans l'identification des actions qui leur sont profitables. Ils peuvent aussi s'impliquer dans la réalisation de ces actions, soit de façon

informelle, soit en rejoignant le tissu associatif local.

Le rapport de l'éésp indique que les communes s'organisent de diverses manières : elles peuvent choisir de fournir elles-mêmes un certain nombre de services et de prestations, les déléguer à d'autres organisations professionnelles ou associatives, ou alors laisser les acteurs privés s'en charger, avec ou sans soutien des autorités communales.

Le rapport identifie deux modèles type dans les politiques d'action gérontologique communales :

- le premier modèle consiste en une réflexion formelle et institutionnalisée, avec des autorités locales fortement impliquées. Il en résulte la

formalisation de projets et de cadres d'intervention avec les associations et les acteurs de la vie locale.

- le second modèle repose surtout sur le tissu associatif et les solidarités de proximité, familiales ou de voisinage. Il en découle une forte personnalisation de l'offre qui présente le risque de ne pas être pérenne et de disparaître avec les personnes qui les portent.

Il ressort qu'un enjeu important pour les communes est de définir la façon dont elles entendent collaborer avec les différents cercles d'acteurs de la vie locale, en considérant leurs ressources d'implication et d'innovation ainsi que leurs complémentarités.

Questions aux participants

- Comment organiser les collaborations ou les partenariats impliquant les citoyens, les associations et les services publics, à l'échelon d'une commune ?
- Comment rendre ces liens durables ?

Synthèse des constats et des propositions des participants

Facilitations, ressources, opportunités, expériences favorables :

- Transmission de l'information sur les services, activités, ressources de soutien et de conseils à l'échelle locale.
- Lieux de rencontre et locaux dédiés.
- Personnes ressources, citoyennes, bénévoles et professionnelles.

Obstacles, besoins, risques, expériences défavorables :

- Manque de volonté, insuffisance de ressources bénévoles ainsi que d'espaces d'activités et de rencontres.
- Différence dans les rythmes de réflexion et de réalisation entre autorités, associations et habitants.
- Ressources divergentes en relation avec la taille des communes.

Propositions d'actions ou de bonnes pratiques à mettre en oeuvre :

- Créer un guichet senior ou une infrastructure d'accueil, d'information et d'orientation pour les seniors ; un poste de référent senior ; une fonction dédiée de conseiller municipal.
- Concevoir une politique locale des âges et des générations.
- Disposer de subventions cantonales.

Atelier 4 **Prévention des précarités** (21 participants)

Contexte et enjeux

Les précarités sociales peuvent être matérielles, relationnelles ou sanitaires. Malgré les multiples dispositifs assurant les revenus minimaux, favorisant le lien social et permettant l'accès aux soins, des situations de précarité peuvent exister à tous les âges.

Il existe des situations individuelles qui évoluent vers la précarité de façon discrète. Ces personnes ne font pas recours aux services publics et associatifs qui pourraient leur venir en aide, le plus souvent parce qu'elles ne connaissent pas leur existence ou qu'elles éprouvent une gêne à y recourir.

Dans la difficulté financière, ces personnes peuvent connaître des retards dans

le paiement de leur loyer, qui entraînent dans les cas les plus sévères une résiliation de bail et une expulsion du logement. En ne payant plus leurs primes d'assurances maladie, leur droit au remboursement des frais médicaux se trouve restreint et elles ne consultent plus leur médecin même si elles en ont besoin. Il arrive aussi que des personnes décèdent chez elles dans la solitude et l'oubli, et que leur corps sans vie soit découvert bien des jours après leur décès, dans des circonstances pénibles.

Le rapport de l'éésp évoque par ailleurs les « angles morts » des politiques sociales. Le chômage des travailleurs seniors, la formation à tout âge, la transition à la retraite en

font partie. Le rôle facilitateur des communes est interpellé face à l'importance relevée des liens de solidarités familiales, de voisinage, de quartier ou de village. L'accès à l'information, qui favorise le recours aux services et prestations utiles, constitue également un enjeu.

Le rapport indique que le champ de compétences des communes s'étend à des domaines très variés, comme la participation citoyenne et l'inclusion sociale, l'accès à l'information et l'orientation des seniors. Il précise que la répartition des tâches et des compétences n'est pas toujours clairement définie entre le Canton et les communes.

Questions aux participants

- En considérant les personnes âgées qui font face à ces situations difficiles (logement, finances, isolement, non-recours aux prestations, etc.), comment situer le rôle des communes en matière d'information et de facilitation de l'accès aux ressources face aux risques d'urgences sociales ?

Synthèse des constats et des propositions des participants

Facilitations, ressources, opportunités, expériences favorables :

- Coopération et coordination entre les acteurs publics et associatifs.
- Dispositifs performants et prestations ciblées (domaines de l'information, de la lutte contre l'isolement, du logement adapté).
- Démarches facilitant la reconnaissance de toute situation de vie, l'information, la participation.

Obstacles, besoins, risques, expériences défavorables :

- Manque d'indicateurs sur les situations de précarités.
- Difficulté d'identifier et d'atteindre des personnes en situation de précarité ou en risque de précarisation.
- Difficulté de définir, choisir, prioriser les actions.

Propositions d'actions ou de bonnes pratiques à mettre en oeuvre :

- Mettre en œuvre des dispositifs complémentaires, sous coordination communale : répondant seniors, guichet uniques / spécifiques, relais de proximité, plan solitude, concierges sociaux, etc.) et adapter la communication au(x) public(s).
- Développer des indicateurs propres à détecter les précarités.
- Favoriser le développement de politiques systématiques pour l'accès aux prestations liées aux droits.

Remarques générales sur les ateliers

A partir des questions posées en lien avec la thématique spécifique de l'atelier, les participants ont souvent partagé des réflexions et formulé des propositions en rapport avec d'autres thématiques de la rencontre, ce qui illustre la complémentarité et l'interdépendance de celles-ci.

Des propositions récurrentes, qui sont autant de points de convergence des avis exprimés par les participant·e·s, ont été formulées simultanément dans plusieurs ateliers :

- Utilité de disposer de locaux ou de lieux, dans les quartiers ou les communes, dédiés à la rencontre et à l'information.
- Intérêt à tous niveaux (autorités communales, associations, public) vis-à-vis de dispositifs d'information et d'orientation sur les actions et prestations existantes.
- Appui à la création d'une fonction de répondant ou de délégué seniors au service des communes, afin de rassembler les références d'actions favorables à la mise en œuvre de politiques locales des âges et des générations ainsi que de favoriser les collaborations.

En croisant les recommandations du rapport éesp et les propositions des participants

aux ateliers, les bonnes pratiques suivantes peuvent être complémentaires mises en exergue :

- Lors de rapports de coopération entre des communes et des associations ou des organisations locales, il est recommandé d'opérer une formalisation des objets de collaboration et de réaliser une coordination des activités communes ou respectives.
- Au-delà d'une politique des seniors, il est judicieux d'élargir le champ des réflexions et des actions à une politique globale des âges et des générations.
- Il est important d'impliquer les associations et les citoyens dans la définition des actions, par exemple lors de démarches consultatives, participatives ou communautaires.
- Il est utile de rendre claire et explicite la répartition des tâches entre le canton et les communes, ceci en fonction des lieux, des actions et des projets.